



Compte rendu

Réunion du Conseil Municipal

de SENANTES (Oise)

du 15 décembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 15 décembre 2025, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Christian **Gavelle**.

Étaient présents :

M. Christian **Gavelle**, M. Christophe **Dewachter**, Mme Valérie **Devillers**, M. Pascal **Drocourt**, M. Mikaël **Bénard**, M. Gaëtan **Deffontaines**, M. Willy **Frérot**, Mme Corinne **Oyer**, M. Sébastien **Rose**.

Étaient absents excusés:

Mme Céline **Lemaire** donne pouvoir à M. Christian **Gavelle**

Mme Florence **Dekkers** donne pouvoir à M. Pascal **Drocourt**

M. Jacques **Laporte** donne pouvoir à Mme Valérie **Devillers**

M. Christophe **Bénard**

Étaient absents :

Mme Cindy **Malthère**

M. Arnaud **Gueudet**

Président de séance : M. Christian **Gavelle**

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne, Mme Corinne **Oyer**, secrétaire de séance.

Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2025.

Après avoir pris connaissance du Procès Verbal en date du 14 novembre 2025, aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le dit procès-verbal.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué comme suit:

1. Délibération pour la suite des travaux de la Chapelle de Corbeauval.
2. Délibération pour des travaux de menuiserie à l'extérieur de la salle des fêtes.
3. Délibération pour des travaux de menuiserie sur un bâtiment communal.
4. Délibération pour la réfection de deux croix de calvaire avec la possibilité d'obtenir un fonds de concours par la C.C.P.V.
5. Délibération pour le remplacement d'un poteau de basket suite à la visite annuelle de contrôle du matériel sportif.
6. Délibération sur la révision des statuts du Syndicat d'Énergie de l'Oise.
7. Informations et questions diverses.

1. Délibération pour la suite des travaux de la Chapelle de Corbeauval.

Pour finaliser les travaux de la chapelle, il a été demandé des devis à plusieurs entreprises.

La réfection de la toiture se fera en zinc dans le style existant. L'entreprise DELAFORGE de Sommereux présente un devis de 12 354,04 € H.T et l'entreprise LELU de Pimprez présente un devis de 23 906.22 € H.T.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir l'entreprise DELAFORGE.

La réfection des ouvrants sera effectuée avec des grilles sur des cadres peints à l'époxy qui pourront recevoir des verres martelés protégés par un grillage inox. L'entreprise AK2S de Beauvais présente un devis de 10 355,55 € H.T et l'entreprise JC CONCEPT de Saint Paul présente un devis de 14 294 € H.T. Quant à l'entreprise MHB Métallerie qui avait été sollicitée, elle n'a pas répondu.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise AK2S.

2. Délibération pour des travaux de menuiserie à l'extérieur de la salle des fêtes.

M. le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal de la nécessité de pratiquer quelques travaux de restauration sur les menuiseries extérieures. Ces travaux consistent au remplacement d'une partie des baguettes de bois sur la façade du bâtiment.

M. le Maire présente le devis de l'entreprise LA PASSION DU BOIS pour un montant de 1 196,85 € H.T.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de valider le devis présenté.

3. Délibération pour des travaux de menuiserie sur un bâtiment communal.

M. le Maire informe qu'il y a nécessité de prévoir des travaux sur les menuiseries d'un bâtiment communal. Monsieur le maire présente les devis de deux entreprises :

- ♦ Entreprise **LA VALSE DES COPEAUX** pour un montant de 2 988.68 € H.T
- ♦ Entreprise **MENUISERIE GODIN CHRISTOPHE** pour un montant de 2 438.19 € H.T

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise **MENUISERIE GODIN CHRISTOPHE**.

4. Délibération pour la réfection de deux croix de calvaire avec la possibilité d'obtenir un fonds de concours par la C.C.P.V.

La CCPV a instauré un fonds de concours pour accompagner ses communes membres dans des projets d'investissement pour contribuer par exemple à la sauvegarde du patrimoine local.

Afin de profiter de cette opportunité de subvention, M. le Maire propose la réfection de deux croix de calvaire se situant sur des terrains communaux ainsi que la réfection d'un banc de l'un des calvaires. La C.C.P.V allouera une subvention de 50 % sur une enveloppe fixée à 5 000 € H.T.

Des devis ont été demandés mais ne nous ont pas encore été remis à ce jour; de ce fait la délibération est reportée au prochain conseil Municipal.

5. Délibération pour le remplacement d'un poteau de basket suite à la visite annuelle de contrôle du matériel sportif.

Suite au passage de la commission de contrôle des équipements sportifs, le poteau de basket situé derrière la salle des fêtes a été considéré comme trop dangereux à cause d'une rouille perforante.

M le Maire propose son remplacement qui s'élève à 785 € HT.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, l'achat de ce poteau de basket.

6. **Délibération sur la révision des statuts du Syndicat d'Énergie de l'Oise**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le S.E 60 a adopté, lors de son Conseil Syndical du 25 novembre 2025, une délibération visant à modifier ses statuts. Cette modification porte principalement sur l'amélioration de la gouvernance en réduisant principalement le nombre de délégués au sein du Comité Syndical (passage de 133 membres à 106) et en réorganisant les Secteurs Locaux d'Energie. (passage de 5 SLE Ville à 3). La diminution du nombre de SLE explique le nouveau calcul du nombre de délégués :

- ◆ SLE communes : 1 délégué par tranche de 7500 habitants et 1 délégué pour 15 communes
- ◆ SLE Ville (commune > 25 000 habitants): 1 délégué par seuil de 15 000 habitants
- ◆ Un délégué par ECPI

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le projet de modification des statuts du SE.60.

Informations et questions diverses :

- ◆ Monsieur le Maire donne des précisions sur les travaux de voirie à Bois Aubert et Groscourt. (voir paragraphe 9 du compte rendu de Conseil Municipal du 14 novembre 2025). La confirmation des surfaces exactes à traiter permet aujourd'hui de communiquer le montant des devis des entreprises consultées. L'entreprise **RAMERY** a présenté un devis de 20 293 € H.T, l'entreprise **ANDRIEUX 3GATP** un devis de 21 167.90 € H.T et l'entreprise **EUROVIA** un devis de 34 158.90 € H.T. L'entreprise qui avait été retenue était l'entreprise **ANDRIEUX 3GATP**.
- ◆ Monsieur le Maire informe qu'il a été procédé à la mise en place d'une clôture le long de la mairie côté rue. La haie qui existait à cet endroit subissait un affaissement dû à son pourrissement en son pied; des tuteurs avaient été installés à plusieurs reprises depuis plusieurs années afin d'assurer son maintien. La mise en place d'une clôture avait été décidée en août dernier (voir paragraphe n°3 du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 août 2025).
- ◆ Monsieur le Maire indique qu'il a eu l'opportunité de participer à une réunion d'information concernant la vidéo-protection qui avait pour objectif de présenter aux élus le matériel pouvant être utilisé dans une commune ainsi que les différentes possibilités de financement. Toutes ces informations pourront être utiles pour alimenter une réflexion future sur une éventuelle mise en place d'un système de vidéo protection dans notre commune. Il faudra toutefois garder à l'esprit la difficulté de faisabilité d'un tel projet étant donné l'étendue du territoire communal.

La séance est levée à 21 h 55.